

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 février 2018 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - BOUVERET M BRUCHON D – FINAND F (procuration de ALLIGIER J.C.) – ARGOUD Y – POIPY L – LAMBERT C - ROUX G - COZ L – PINGET M.C - DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G - BALLESTA P – ANTUNES N

Absent (excusé) : ALLIGIER J.C. -

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Certificat d'urbanisme**

♦ Me COSTES : demande de CU d'information concernant la parcelle AD 113  
Le dossier a été transmis pour instruction à la communauté de communes du pays roussillonnais.

#### **1.2 : Déclaration préalable**

♦ Mme BURDET Valérie : surélévation du mur de clôture, peinture des menuiseries extérieures

Situation : 280, chemin de Gambaloup

Avis favorable avec des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France quant à la hauteur du muret et le type de clôture qui devra respecter les règles du site patrimonial (ex ZPPAUP)

♦ M. ROSSAT Patrick : enduit de façades

Situation : 455, route de Tourdan

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

#### **1.3 : Bâtiment NRO**

♦ Les travaux de construction du bâtiment NRO (noeud de raccordement optique) débuteront le 5 mars et doivent s'achever fin juin. Le parking sera neutralisé au niveau des travaux. Une partie du stabilisé sera réservée au stationnement des véhicules des parents d'élèves.

♦ Le conseil municipal opte pour un bâtiment avec toiture terrasse végétalisée. L'architecte des bâtiments de France avait laissé le choix entre cette possibilité et une toiture 2 pans. Il sera demandé au conseil départemental d'être vigilant sur l'aspect sécurité au regard du type de toiture choisi.

### **POINT N°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **2.1 : Permaculture**

♦ La conférence sur la permaculture s'est bien déroulée avec une bonne participation et la présence de personnes venues de diverses communes.

## **2.2 : Journée nettoyage de printemps**

- ♦ Elle est finalement prévue le 24 mars.

## **2.3 : Commission développement durable**

- ♦ Une réunion de la commission est prévue le 12 mars.

## **2.4 : Isolation des bâtiments communaux**

- ♦ La commune a reçu une proposition d'isolation de la toiture de plusieurs bâtiments communaux par le biais des certificats d'économie d'énergie. Elle sera étudiée, le coût restant à charge de la commune étant minime.

## **2.5 : Mare pédagogique**

- ♦ Le nettoyage de la mare pédagogique est envisagé à l'initiative de quelques bénévoles.

## **POINT N°3 : LOGEMENTS LOCATIFS**

### **3.1 : Logements rue du billier**

- ♦ L'OPAC 38 a transmis le décompte de la gestion des logements rue du billier, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017. La décision de la commune de supprimer les contrats d'entretien a bien été prise en compte.

## **POINT N°4 : CULTURE - PATRIMOINE**

### **4.1 : Eglise de Revel**

- ♦ Un bilan des travaux a été fait avec l'association Agir pour nos églises.
- ♦ L'association Agir pour nos églises souhaite programmer la réfection du sol de l'église. Des devis ont été sollicités. Un avis sera demandé à l'entreprise Jouve Malfatto, qui est intervenue pour la peinture, pour le choix de couleur.

### **4.2 : Restauration des objets classés**

- ♦ La DRAC a prévu de valider et de subventionner en 2018, la restauration des objets classés, décidée en accord avec l'association Agir pour nos églises.

### **4.3 : Rampes de sécurité**

- ♦ La pose des rampes de sécurité, en divers points du bourg de Revel (bâtiments communaux, passages avec escaliers) vient de s'achever.

### **4.4 : Sacristie de l'église de Tourdan**

- ♦ Un dossier d'autorisation de travaux doit être déposé auprès de l'architecte des bâtiments de France, au regard du classement de l'église au titre des monuments historiques.

### **4.5 : Aménagement au bourg de Revel**

- ♦ Le terrassement a bien avancé.
- ♦ Un nouvel arrêté de circulation sera rédigé, les entreprises risquant de couper la circulation pendant le chantier d'aménagement du parking, route des écoliers.
- ♦ Par 12 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide d'exonérer les entreprises des pénalités de retard pour la première tranche de travaux, considérant

qu'elles ont fait l'effort de renforcer leurs effectifs quand elles ont pu travailler et que les travaux ont été fortement perturbés par les intempéries.

#### **4.6 : Aménagement au bourg de Tourdan**

- ♦ M. Argoud a rencontré l'ABF chargé des monuments historiques, qui n'a pas formulé d'objection au projet d'aménagement des bâtiments. Il préconise la réalisation d'un enduit à la chaux de part et d'autre du porche. Il est aussi favorable au « coulissant » sur le petit gîte.
- ♦ Un phasage des travaux est impératif pour séparer les travaux sur les bâtiments faisant partie de l'ensemble prieural, classé monuments historiques, des autres travaux. Les conditions de subventionnement ne sont pas les mêmes.
- ♦ Concernant le bâtiment de l'ancienne école, des renseignements ont été obtenus par l'intermédiaire du SDIS sur les règles de sécurité à respecter.
- ♦ Le plan de la partie cuisine doit être finalisé.
- ♦ L'intervention au titre de l'archéologie préventive prévue en avril n'aura probablement lieu qu'en mai.

#### **POINT N°5 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC**

##### **5.1 : Programmation de travaux auprès du Syndicat des énergies de l'Isère**

- ♦ Suivant les conditions du SEDI pour la planification des dossiers qu'il gère, la commune pourra réaliser les travaux d'éclairage public suivants, les prochaines années :

2018 : rue du bourg vieux

2019 : place des terreaux jusqu'au cimetière

2020 : aucuns travaux

2021 : Bourg de Tourdan

#### **POINT N°6 : C.C.A.S.**

##### **6.1 : Téléalarme**

- ♦ Les tarifs de la téléalarme ont été modifiés en décembre 2017
- Les équipements nouvellement installés seront facturés 35 € mensuel  
Les anciens sont facturés 32 €  
En 2020, tous les équipements téléalarme seront facturés 34 € par mois

#### **POINT N°7 : FINANCES**

##### **7.1 : Emprunt**

- ♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de contracter un emprunt auprès du crédit agricole sud Rhône Alpes, de 600.000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,56 %, pour financer les dossiers en cours.

##### **7.2 : Contentieux cuisine centrale**

- ♦ Un point est fait sur le litige en cours. L'entreprise qui a réalisé les travaux conteste la prise en compte des factures des interventions sur le matériel, réglées par la commune depuis la constatation du dysfonctionnement.

### **7.3 : Travaux de mise en accessibilité du cimetière de Revel**

- ♦ Le devis pour la mise en place des allées en béton sablé d'un montant de 22.996,32 € a été validé.

### **POINT N°8 : PERSONNEL COMMUNAL**

#### **8.1 : Rentrée scolaire 2018/2019**

- ♦ La commune étudie la réorganisation du temps de travail des agents travaillant dans les écoles, à la prochaine rentrée scolaire, suite à l'arrêt des activités périscolaires et au passage à la semaine de 4 jours.

### **POINT N°9 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **9.1 : Service informatique de la C.C.T.B.**

- ♦ A l'unanimité, le conseil municipal valide la convention de mise à disposition de services informatiques et de télécommunication proposée par la C.C.T.B., destinée à préciser les conditions d'intervention du service informatique de la communauté de communes auprès des communes.

#### **9.2 : Conseil communautaire du 7 février 2018**

##### **Points abordés**

###### **♦ Administration**

- initiative de fusion de la communauté de communes du pays Roussillonnais et de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Compte rendu détaillé consultable sur le site de la CCTB**

### **POINT N°10 : DIVERS**

#### **10.1 : Courrier du football club des collines**

- ♦ Le football club des collines fête le 16 juin son 10<sup>ème</sup> anniversaire. Il prévoit diverses animations et sollicite une aide financière de la commune. Le conseil municipal décide de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 600 €.

#### **10.2 : Courrier de Renaissance**

- ♦ L'association Renaissance souhaite donner la possibilité à M. Vachet, guide conférencier agréé auprès de l'office de tourisme « terres de Berlioz » d'organiser des visites guidées des deux bourgs de la commune. Comme demandé par Renaissance, l'accès à la salle basse du foyer rural lui sera autorisé et facilité.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD